

Lausanne, le 7 septembre 2026

Inondations, grêle, tempêtes : l'ECA renforce son soutien aux propriétaires vaudois

Lancé en 2020, le Fonds d'encouragement éléments naturels de l'ECA a déjà permis de protéger plus de 550 bâtiments vaudois, pour un montant total de près de 5,7 millions de francs. Depuis janvier 2026, les propriétaires bénéficient de conditions encore plus favorables : l'ECA peut prendre en charge jusqu'à 80% des coûts de réalisation des mesures de protection et 100% des frais d'étude.

Inondations, ruissellement, grêle, tempêtes, chutes de pierres ou poids de la neige : les éléments naturels peuvent provoquer des dommages importants aux bâtiments. Pour réduire leur vulnérabilité, l'ECA encourage les propriétaires – particuliers, entreprises, communes et institutions – à mettre en place des mesures de protection adaptées à leur situation.

« Face à des événements naturels dont les conséquences peuvent être lourdes pour les propriétaires, l'enjeu pour l'ECA est de renforcer une culture du risque et de l'anticipation auprès de ses assurés, en proposant notamment une prise en charge financière attrayante », explique Florian Widmer, directeur de la division prévention de l'ECA.

Le ruissellement constitue une préoccupation particulière. « Nous constatons que des mesures parfois relativement simples peuvent considérablement réduire les dommages potentiels. Notre objectif est d'identifier la solution la plus adaptée à chaque bâtiment et d'aider les propriétaires à passer à l'action », souligne Marie Humair-Charrière, responsable du service prévention éléments naturels et du pôle analyse de données à l'ECA. Parmi les mesures soutenues figurent notamment les installations de portes étanches. Pour un investissement de CHF 9'000.–, la participation de l'ECA peut ainsi atteindre CHF 7'200.–. »

Une conférence à Yverdon-les-Bains

Le secteur d'Yverdon n'est pas épargné par les phénomènes d'inondation par ruissellement. C'est pourquoi, l'ECA y organise le 29 septembre 2026 une conférence destinée aux propriétaires de la région. La rencontre permettra de mieux comprendre les risques liés aux dangers naturels, de découvrir des mesures de protection individuelles et de présenter les possibilités de soutien financier de l'ECA.

Le conseiller d'Etat Vassilis Venizélos, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), sera présent à cette occasion : « Les événements autrefois considérés comme exceptionnels font désormais partie de notre réalité. Nous devons continuer à agir sur les causes du dérèglement climatique, tout en nous préparant à ses conséquences. Le Fonds d'encouragement de l'ECA vient ainsi de compléter les actions mises en œuvre par l'Etat pour renforcer notre résilience collective », relève-t-il.

Des experts de l'ECA répondront également aux questions des propriétaires et pourront les conseiller individuellement à l'issue de la conférence.

[Informations sur le Fonds d'encouragement éléments naturels](#)

[Inscription à la conférence : « Propriétaires : protégez votre bien contre les inondations »](#)

Renseignements médias : Rafael Stuker, responsable service communication ECA Vaud, +41 58 721 22 22